

## Axe 1 – Jeunes et parentalité

### Fiche action n°1 : Prévenir le premier passage à l'acte délinquant des jeunes



#### Description de l'action :

Le département de l'Ain compte un nombre important de dispositifs et outils à destination des jeunes visant à prévenir le passage à l'acte ; l'enjeu est de parvenir à mieux les faire connaître et, surtout, à renforcer les partenariats noués entre les acteurs compétents, afin de mieux coordonner ces dispositifs.

**Constat :** Les mineurs mis en cause dans l'Ain représentent environ 21 % des dossiers pénaux, avec un passage à l'acte de plus en plus précoce.

**Objectif :** Faire baisser ce taux à moins de 20 %.

#### Champs concernés par l'action

**Acteurs** : Conseil départemental, maires, présidents d'intercommunalités, coordonnateurs du CLSPD/CISPD, préfet.

**Principaux partenaires** : Partenaires institutionnels : Éducation nationale, forces de l'ordre, DDETS, missions locales.

Partenaires associatifs : associations sportives, maison des adolescents de l'Ain, point d'accueil et d'écoute jeunes, ANPAA, service civique, CIDFF de l'Ain, hébergements éducatifs 01, association de sauvegarde de l'adulte à l'enfant 01 (ADSEA).

**Publics concernés** : Mineurs et majeurs de moins de 25 ans.



#### Mise en œuvre :

– accompagnement individuel :

- élargir le dispositif de suivi individualisé à l'ensemble des CLSPD/CISPD. Il s'agit d'un dispositif qui concerne des jeunes âgés de 11 à 25 ans exposés à la délinquance (prévention secondaire et prévention de la récidive). L'objectif du suivi individualisé est de mettre en œuvre un programme d'accompagnement spécifique, adapté à leur situation, par le biais d'actions éducatives, sociales et d'insertion ;
- poursuivre la mise en œuvre de la prévention spécialisée conduite par le Conseil départemental de l'Ain et confiée à l'ADSEA et la Sauvegarde 01 qui mènent des actions en direction de jeunes marginalisés, en rupture ou en souffrance, âgés de 11 à 18 ans, notamment auprès des quartiers prioritaires de ville (QPV) ;
- poursuivre les actions éducatives préventives (AEP) menées par le Conseil départemental dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Dans ce cadre, des éducateurs interviennent au domicile des familles et à la demande des parents ; l'accompagnement se fait sur la base d'un contrat visant à déterminer des objectifs éducatifs.

– accompagnement scolaire et lutte contre le décrochage scolaire :

- renforcer les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) portés par la CAF de l'Ain et la DDETS, dans le cadre de la politique de la ville. Ces contrats, qui vont du CP à la terminale, visent à fournir à l'enfant et à ses parents un appui et des ressources favorisant la réussite scolaire (méthode de travail, accès au savoir et à la culture, autonomie, vie en collectivité, information, médiation, etc ...);
- intensifier les interventions de sensibilisation conduites par les référents scolaires de la police et de la gendarmerie dans les établissements, notamment sur le harcèlement et ses conséquences ;
- susciter de nouveaux partenariats avec des acteurs associatifs pour intervenir auprès des parents en difficulté ; des actions d'aide à la parentalité pourront notamment être soutenues dans le cadre des projets financés par le FIPD et la MILDECA ;
- renforcer le déploiement d'actions d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, à la prévention des violences sexistes et sexuelles (ateliers autour de différents thèmes : égalité, cybersexisme, différentes formes de harcèlement, consentement, etc ...).

– accompagnement médico-social et lutte contre l'usage des produits stupéfiants :

- renforcer l'offre de formation et d'intervention consacrée à la prévention des conduites addictives des adolescents, menées en partenariat avec l'ANPAA et les services de l'État, notamment dans le cadre de l'appel à projets MILDECA ;
- accroître les actions des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) pour la prévention des violences et conduites inadaptées : les professionnels du CPEF interviennent dans les établissements scolaires pour mener des séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

– accompagnement culturel, associatif et sportif :

- renforcer l'information des jeunes, par le biais notamment des collectivités, de l'éducation nationale et des acteurs associatifs, sur l'existence des différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : garantie jeune, pass région, maisons des jeunes et de la culture (MJC), partenariat avec Ain Profession Sport et Culture, service « Animation Prévention Primaire » de l'association Sauvegarde 01 ;



**Les financements susceptibles d'être sollicités**

Conseil départemental, communes/intercommunalités et État (FIPD, MILDECA national et départemental, DDETS, CAF, ARS), DDFE



**Indicateurs de pilotage**

L'évaluation des dispositifs cités et l'évolution de leur déploiement feront l'objet d'un examen semestriel lors du comité de pilotage PDPD.

## Limites identifiées

- L'identification des jeunes en situation de vulnérabilité, susceptibles de passer à l'acte ;
- L'adhésion des jeunes cibles aux dispositifs proposés.



### Exemple(s), actions :

– Des actions d'information et de formation aux questions traitant de l'addictologie sont conduites par Unis Cités et soutenues par la MILDECA, à destination des jeunes recrutés en service civique ;

– « Réussir par le sport » : action portée par le Conseil départemental de l'Ain, l'Éducation nationale et l'association *Ain profession sport et culture*, qui a vocation à remobiliser les collégiens déscolarisés ou en voie de déscolarisation par la pratique sportive et l'accompagnement éducatif. Depuis 2012 et tout au long de l'année, des jeunes se retrouvent le jeudi autour d'un atelier sportif, sous l'égide de la classe relais du collège de Brou, dans un but éducatif et de sociabilisation avec, à l'issue de l'année scolaire, un challenge sportif.



**Fiches de la boîte à outil n°2,6,7,22,29**